

# Collectivités Entreprises

## Nouvelle obligation concernant l'apport des végétaux

### Pour toutes les collectivités et entreprises

Les déchets verts devront être déposés sur la plateforme à **Vulaines les provins** sans limitation de volume. (Tonte, brindilles, les feuilles, tailles de haies, tailles d'arbres, troncs d'arbres et souches).

### Horaires de la plateforme

LUNDI	<b>FERMÉ</b>	14 H 00 - 17 H 00
MARDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
JEUDI	<b>FERMÉ</b>	
VENDREDI	9 H 00 - 12 H 30	14 H 00 - 17 H 00
SAMEDI	8 H 30 - 17 H 20	
DIMANCHE	<b>FERMÉ</b>	

### Tarifs applicables aux entreprises et collectivités

Type de déchet	Prix € HT M <sup>3</sup>	Prix € HT Tonne
Déchets verts	5 € / M <sup>3</sup>	25 € / T

**Gratuité pour les mairies du territoire du SMETOM-GEEODE**

**Il existe des solutions pour limiter les déplacements**  
(voir au verso)

**Selon délibération n° 22-10-59**

# Il existe des solutions pour limiter les déplacements

## Le broyage

Le broyat est obtenu à l'aide d'un broyeur, d'une tondeuse, d'une serpe ou d'un sécateur pour les petites quantités.

Les fragments peuvent varier de 1 à 10 cm de longueur.

Le broyat obtenu est étalé en une couche de 3 cm d'épaisseur. Celle-ci protège le sol, maintient l'humidité, encourage la vie de milliers de champignons et autres organismes du sol.

Il limite la pousse des mauvaises herbes.

Il s'agit, ni plus ni moins, de reproduire les mêmes mécanismes qu'en forêt, laquelle est auto-suffisante.

## Le mulching

Le mulching consiste à tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe et offre un paillis naturel à votre pelouse. Cette technique naturelle permet de ne plus ramasser l'herbe et de fortifier votre gazon.

Il est important de savoir que le mulching est une tonte d'entretien. Il est utilisé pour apporter un côté esthétique à votre pelouse en égalisant la hauteur.

## Le Paillage

Le paillage est une technique de recouvrement du sol par de la matière organique, permettant une meilleure action sur les équilibres hydriques. Ainsi sur un sol couvert de paillis, l'évaporation de l'eau du sol est tempérée. Il aide aussi la plante à limiter ses pertes en eau, par évapo-transpiration, quand les températures d'été réchauffent ses racines et ses feuilles. Le paillage joue donc un rôle de régulateur en maintenant l'humidité du sol et en absorbant l'excès d'eau.

## Le Regroupement

Le SMETOM-GEEODE invite les mairies à se rapprocher des communautés de communes, pour voir ensemble la mise à disposition d'un terrain sur la responsabilité et l'entretien de la communauté de communes.

Le SMETOM-GEEODE prend en charge le chargement, le transport et le traitement des déchets verts, dès lors que le regroupement est organisé entre la communauté de communes et le SMETOM-GEEODE.